



Aux personnes concernées par un règlement modifiant le *Règlement 23-1176* modifiant le règlement de dérogation mineure numéro 15-932 visant la non-recevabilité des demandes de dérogation mineure concernant les quais.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que :

1. **Lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2023**, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de *Règlement 23-1176 modifiant le règlement de dérogation mineure numéro 15-932 visant la non-recevabilité des demandes de dérogation mineure concernant les quais*.
2. **Une assemblée de consultation publique aura lieu le 25 septembre 2023 à 18h30**, à la salle Jules-St-Georges de l'hôtel de ville situé au 490, rue Principale, à Saint-Donat au cours de laquelle le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.
3. Il est également possible de **transmettre par écrit ses commentaires** au conseil municipal, à compter du présent avis, jusqu'au 25 septembre 2023, à 18h30, au soussigné, à l'adresse urbanisme@saint-donat.ca.
4. Le projet de règlement **ne contient pas** de disposition susceptible d'approbation référendaire
5. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 et en ligne à http://www.saint-donat.ca/citoyens/Consultation_publicue.cfm

Fait à Saint-Donat ce 15 septembre 2023

Gabriel Leblanc, directeur du greffe et
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gabriel Leblanc, directeur du greffe et greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, ce 15 septembre 2023, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 septembre 2023

Gabriel Leblanc, directeur du greffe et
Greffier-trésorier adjoint